


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Pnu-Flush Pneumatic Air Line Flushing System (4298-01)</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Usage recommandé</b>	Nettoyant
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention de danger**

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).

**Stockage**

Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

**Élimination**

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)**

Aucuns connus.

**SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)**

Aucuns connus.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)**

Aucun(e) connu(e).

**Renseignements supplémentaires**

Sans objet.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

**Mélange**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
1,1,1,3,3-pentafluorobutane		406-58-6	10-30*
Norflurane		811-97-2	10-30*

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthanol		67-56-1	1-5*
1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane		138495-42-8	45-70*

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.  
\*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
<b>Peau</b>	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Yeux</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Dans le cas peu probable d'une ingestion, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Porter des gants imperméables et des lunettes protectrices. Ne pas entreposer à températures dépassant 49°C. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

#### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En fonction des matières environnantes.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. Si une citerne, un wagon ou un camion-citerne est impliqué dans un incendie, ISOLER la zone dans un rayon de 800 mètres (1/2 mille); prévoir également une évacuation initiale dans un rayon de 800 mètres (1/2 mille). TOUJOURS rester à distance des réservoirs engloutis par les flammes. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Fluorure d'hydrogène

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart des zones basses. Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Des vêtements protecteurs contre la vapeur, qui recouvrent complètement, doivent être portés pour les déversements et les fuites sans feu. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Ne pas respirer les gaz.
--	--

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux instructions. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bouteille vers un endroit sûr et ouvert si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Ramasser à la pelle l'absorbant usé dans des futs ou autres récipients appropriés. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

---

## 7. Manutention et stockage

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas réutiliser les récipients vides. Ne pas respirer les gaz. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de la portée des enfants.

---

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

---

**Limites d'exposition****Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	328 mg/m3 250 ppm
	MPT	262 mg/m3 200 ppm

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm
	MPT	200 ppm

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm
	MPT	200 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm
	MPT	200 ppm

**Canada. LEMT du Québec. (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	328 mg/m3 250 ppm
		262 mg/m3 200 ppm
	MPT	262 mg/m3 200 ppm

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	PEL	260 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm
	MPT	200 ppm

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	325 mg/m <sup>3</sup>
		250 ppm
	MPT	260 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm

**US. AIHA Workplace Environmental Exposure Level (WEEL) Guides**

Composants	Type	Valeur
Norflurane (CAS 811-97-2)	MPT	4240 mg/m <sup>3</sup> 1000 ppm

**Valeurs biologiques limites****Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
------------	--------	-------------	-------------	-------------------------

Méthanol (CAS 67-56-1)	15 mg/L	Méthanol	Urine	*
------------------------	---------	----------	-------	---

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition****Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/ des yeux** Lunettes à coques ou de sécurité.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Porter des gants de protection.

**Autre** Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Dangers thermiques** Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

---

**9. Propriétés physiques et chimiques**

---

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Gaz.
<b>Forme</b>	Aérosol.
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	éthérée faible
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	37.22 °C (99 °F)
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	> 7.5
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	< 9
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	4
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Faible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Inflammabilité</b>	The product is not flammable
<b>Pourc. de mat. volatiles</b>	100

---

**10. Stabilité et réactivité**

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts. Métaux alcalino-terreux.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Fluorure d'hydrogène Hydrocarbures

## 11. Données toxicologiques

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.	
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>		
<b>Ingestion</b>	N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.	
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation.	
<b>Peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.	
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Renseignements sur les effets toxicologiques</b>		
<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif en cas d'inhalation.	
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, Sigma Aldrich
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	11100 ppm, 4 heures, Dupont
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, Sigma Aldrich
1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	100000 ppm, 4 heures, Harp International Limited
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, Harp International Limited
Méthanol (CAS 67-56-1)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	15800 - 20000 mg/kg, SIDS report/HSDB
	Rat	> 450000 mg/kg, SIDS report/HSDB
<i>Inhalation</i>		
CL50	chat	85.4 mg/l/4h, HSDB
		85.4 mg/L, 4.5 heures, ECHA/HSDB
		43.7 mg/L, 6 heures, ECHA
	Rat	> 115.9 mg/L, 4 heures, ECHA
		64000 ppm, 4 heures, HSDB
		130.7 mg/L, 4 heures, ECHA
		128.2 mg/L, 4 heures, ECHA
		92.6 mg/L, 6 heures, ECHA
		87.5 mg/L, 6 heures, ECHA
		83.2 - 128.8 mg/l/4h, SIDS report/HSDB
		82.1 mg/L, 6 heures, ECHA
	souris	79.4 mg/L, 134 minutes, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	chien	8000 mg/kg, HSDB
	Cochon	> 5000 mg/kg, ECHA

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
	Homme	143 - 300 mg/kg, HSNO CCID/Sigma-Aldrich
	Lapin	14200 - 14400 mg/kg, RTECS 14.4 g/kg, HSDB
	Rat	1187 - 2769 mg/kg 790 - 13000 mg/kg, SIDS report/HSDB 5628 mg/kg, HSDB
	Singe	7000 - 9000 mg/kg, ECHA 6000 mg/kg, ECHA 3000 mg/kg, RTECS 2000 mg/kg, HSDB
	souris	7300 mg/kg, HSDB
Norflurane (CAS 811-97-2)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	1500000 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, Sigma Aldrich
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut provoquer une irritation.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.	
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Peu probable en raison de la forme du produit.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>			
<b>Composants</b>		<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Méthanol (CAS 67-56-1)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 10000 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	> 100 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Ne pas réutiliser les récipients vides.

## 14. Informations relatives au transport

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
<b>Ministère des Transports des États Unis. (DOT)</b>	
<b>Requêtes fondamentales pour le transport:</b>	
<b>Numéro UN</b>	UN1950
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Aérosols non inflammables (chacun ayant une capacité maximale d'un litre)
<b>Classe de danger</b>	Limited Quantity - US
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	306
<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)</b>	
<b>Requêtes fondamentales pour le transport:</b>	
<b>Numéro UN</b>	UN1950
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	AÉROSOLS, ininflammables
<b>Classe de danger</b>	Limited Quantity - Canada
<b>Dispositions particulières</b>	80, 107





## 15. Informations sur la réglementation

### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) Inscrit.  
 1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6) Inscrit.  
 Norflurane (CAS 811-97-2) Inscrit.

#### COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Méthanol (CAS 67-56-1) 1 TONNES

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8)  
 Norflurane (CAS 811-97-2)

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### SIMDUT 2015 exemptions

Sans objet

### Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) 1.0 % Préavis unique d'exportation seulement.

#### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Méthanol (CAS 67-56-1) Inscrit.

#### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

#### Catégories de danger

Danger immédiat - Oui  
 Risque différé - Oui  
 Danger d'incendie - Non  
 Danger lié à la pression - Oui  
 Danger de réactivité - Non

#### SARA 302 Substance très dangereuse

Non

#### SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

#### SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Méthanol	67-56-1	1-5*

### Autres règlements fédéraux

#### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Méthanol (CAS 67-56-1)

#### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

### États-Unis - Réglementation des états

#### US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Méthanol (CAS 67-56-1) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Méthanol (CAS 67-56-1)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Méthanol (CAS 67-56-1)

Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Méthanol (CAS 67-56-1)

Inscrit.

Norflurane (CAS 811-97-2)

Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Méthanol (CAS 67-56-1)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

1,1,1,2,2,3,4,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8)

Inscrit.

1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6)

Inscrit.

Méthanol (CAS 67-56-1)

Inscrit.

Norflurane (CAS 811-97-2)

Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Méthanol (CAS 67-56-1)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Méthanol (CAS 67-56-1)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Méthanol (CAS 67-56-1)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Méthanol (CAS 67-56-1)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

**⚠ AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à Méthanol, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène**

Méthanol (CAS 67-56-1)

Inscrit : Mars 16, 2012

**Inventaires**

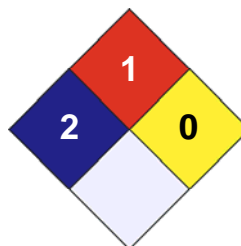
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X

**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Date de publication**

25-Juin-2018

**Version n°**

01

**Date en vigueur**

25-Juin-2018

**Préparée par**

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.